

## **BREVET DES MÉTIERS D'ART**

## Spécialité Ferronnier d'art

Voie scolaire (établissement public ou privé sous-contrat),

Voie de l'apprentissage (CFA ou section d'apprentissage habilité)

Formation professionnelle continue (établissement public)

Voie scolaire
(établissement privé),
Voie de l'apprentissage
(CFA ou section
d'apprentissage non
habilité)
Voie de la formation
professionnelle continue
(établissement privé)
Candidats justifiant de 3
ans d'activité
professionnelle

					Enseignement à distance	
Épreuves	Unités	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée
E.1 – Épreuve professionnelle prenant en compte la formation en milieu professionnel et l'économie-gestion		11				
Réalisation professionnelle	U1	8	CCF		ponctuel pratique	20 h.
Evaluation de la PFMP		2	CCF		ponctuel oral	15 mn
Economie-Gestion		1	CCF		ponctuel oral	10 mn
E.2 – Epreuve de projet de réalisation	U2	3	ponctuel oral	20 mn (a)	ponctuel oral	20 mn (a)
E.3 – Épreuve de cultures artistiques	U3	3	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.4 – Epreuve d'arts appliqués	U4	4	ponctuel écrit	6 h	ponctuel écrit	6 h
E.5 – Épreuve scientifique		3				
Mathématiques	U5	1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
Physique - Chimie		1,5	ponctuel écrit et pratique	1 h	ponctuel écrit et pratique	1 h
E.6 – Épreuve de langue vivante	U6	2	CCF		ponctuel oral	20 mn (b)
E.7 – Épreuve de Français – Histoire Géographie – Éducation civique		5				
Français	U7	2,5	ponctuel écrit	2 h. 30	ponctuel écrit	2 h. 30
Histoire Géographie Education civique		2,5	ponctuel écrit	2 h	ponctuel écrit	2 h
E.8 – Épreuve d'éducation physique et sportive	U8	1	CCF		ponctuel pratique	
Épreuve facultative Langue vivante (1)	UF1		ponctuel oral	20 mn (b)	ponctuel oral	20 mn (b)

<sup>(</sup>a) épreuve orale précédée de 30 minutes de préparation

<sup>(</sup>b) dont 5 minutes de préparation

<sup>(1)</sup> la langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve de l'épreuve obligatoire. Les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.